



## POURQUOI FAIRE UN BILAN PROFESSIONNEL ?

Le Bilan professionnel est une autre appellation du Bilan de compétences, avec une spécificité : c'est un bilan qui se fait en **partenariat avec l'entreprise**. Il s'appuie sur une convention tripartite.

Le bilan professionnel nécessite des **échanges réguliers** entre les trois parties : **vous** (le bénéficiaire), **votre entreprise** et **le Cabinet** qui vous accompagne. Ces échanges se font à trois moments clés du Bilan : au démarrage, à mi-parcours et en fin d'accompagnement, afin de partager les résultats des investigations et de la conclusion.

## OBJECTIFS DU BILAN PROFESSIONNEL

- **Faire le point sur vous : vos traits de personnalité, vos motivations, vos aptitudes et vos contraintes**
- **Identifier et évaluer vos compétences**
- **Découvrir, explorer ou confirmer des pistes professionnelles**
- **Définir concrètement un ou plusieurs projets professionnels**
- **Identifier vos atouts et vos freins au regard des projets retenus**
- **Mettre en place un plan d'actions pour activer le(s) projet(s)**



## COMMENT DÉBUTER UN BILAN PROFESSIONNEL ?

Il vous suffit d'identifier le besoin de réaliser un Bilan professionnel en accord avec votre manager ou responsable RH. Vous pouvez nous contacter au **02.99.23.69.72** pour un premier rendez-vous gratuit et sans engagement. Vous rencontrerez le consultant qui vous accompagnera dans votre réflexion.

### Pourquoi faire appel à nous pour votre bilan professionnel ?

- ✓ Certification QUALIOPi pour le Bilan de Compétences
- ✓ Cabinet Membre de la Fédération Française des Professionnels de l'Accompagnement et du Bilan de Compétences (FFPABC)
- ✓ Séances individuelles et personnalisées (en présentiel ou distanciel, selon votre choix)
- ✓ Méthodologie claire et structurée
- ✓ Approche et fiabilité reconnues de nos outils, tests respectant les 3 critères psychométriques : fidélité, validité, sensibilité
- ✓ Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- ✓ Situations de handicap prises en compte pour adapter les modalités

## DÉROULEMENT DU BILAN PROFESSIONNEL

*La durée, le contenu et l'organisation sont adaptés à la situation et au besoin du bénéficiaire.*

*Avant la première séance : un premier rendez-vous tripartite est organisé entre le bénéficiaire, l'employeur et le Conseiller Bilan afin de définir les objectifs.*

### Phase préliminaire (1 séance)

- Analyse partagée de la situation (professionnelle, personnelle) et de la demande
- Co-construction du programme et du planning, en fonction des objectifs et disponibilités du bénéficiaire
- Présentation des méthodes et outils mis en œuvre, remise des supports
- Confirmation de l'engagement dans la démarche et signature de la convention

### Phase d'investigation (4 à 5 séances)

- Entretien autour du parcours de vie : professionnel et extraprofessionnel
- Recueil et échange autour des premières hypothèses de projets professionnels et des démarches effectuées
- Investigations sur la personnalité, les aptitudes, motivations, valeurs, intérêts et aspirations
- Identification des compétences : savoirs, savoir-faire et savoir être
- Exploration, découverte des métiers, étude des perspectives d'emploi et des conditions de travail
- Enquêtes sur le terrain, auprès de professionnels
- Recueil des éléments de l'expériences transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées
- Définition et construction des projets professionnels, alternatifs

*Un deuxième rendez-vous tripartite est organisé au cours de la phase d'investigation, pour faire le point.*

### Phase de conclusion (2 à 3 séances)

- Mise en évidence des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du ou des projet(s)
- Établissement d'un plan d'actions
- Remise d'un document de synthèse

*Un troisième rendez-vous tripartite est prévu à la fin de la phase de conclusion.*

### Entretien de suivi (dans les 6 mois)

- Point sur l'avancement du projet et des démarches

## FINANCEMENT DU BILAN PROFESSIONNEL

Le coût de votre bilan peut être pris en charge par :

- Votre Compte Personnel de Formation (CPF)
- Votre entreprise, sur le plan de développement des compétences



Dernière mise à jour du document : 01/02/2023

4A Rue Léo Lagrange  
35131 Chartres de Bretagne

Tél : 02.99.23.69.72  
contact@cabinetadequation.com  
www.cabinetadequation.com

